



PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2016

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 JUIN 2016 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Sont présent(e)s : Mme Emmanuelle Garnaud, Mme Marie Diament, Mme Hélène

Roussel, Mme Jacqueline Poirier, M. Claude Caron, M. Stéphane

Fraser et M. Vincent More.

Sont absent(e)s:

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Vincent More

Est aussi présent : Le Directeur général / Secrétaire-trésorier, M. Louis Breton

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19h31 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par M. Vincent More.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-06-137

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mai 2016

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-06-138

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 2 mai 2016, tenue à la salle Gilles Moreau.

4. Suivi des procès-verbaux du Conseil

Aucun suivi

INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

5. Information du maire

- M. Vincent More, maire, mentionne que le mois de mai n'a pas été un mois facile pour le Conseil. Il n'est pas coutume de débuter par un petit éditorial avec tout d'abord le dossier de destruction de la maison Marquis qui a beaucoup surpris, mais également choqué le Conseil. C'est la première fois, de mémoire d'élus, qu'une telle situation survient alors que le Conseil n'a pas donné l'autorisation de démolir. Le Conseil a trouvé difficile que plusieurs citoyens rejettent le blâme sans aucune vérification ni discernement. C'est comme si on se moquait totalement du patrimoine et qu'on n'avait rien fait dans le dossier. Or, dois-je rappeler que nous avons rencontré à plusieurs reprises les propriétaires de la résidence, nous avons fait une rencontre spéciale avec Mme Mélanie Milot, spécialiste en patrimoine à la MRC de RDL, avant de prendre une décision qui n'était pas facile à prendre, mais qui demandait au propriétaire de conserver la résidence dans son intégralité? Autrement, il est vrai que l'amende prévue dans le règlement n'est pas suffisante et nous sommes les premiers à le reconnaître, mais nous devons bien avouer que normalement, les citoyens acceptent les décisions du Conseil. Des décisions seront prises lors de la présente séance à cet égard.
- Ensuite, en ce qui concerne le projet de l'Espace Villégiature, M. Vincent More avoue avoir été très surpris et déçu lors de sa rencontre avec les différents députés au cours





PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2016

du dernier mois puisqu'il y a appris que des citoyens de Notre-Dame-du-Portage étaient allés les rencontrer en se présentant comme mandatés par les signataires de la pétition contre l'espace villégiature et dénoncer le fait que le Conseil n'avait jamais fait mention du dépôt de la pétition ni daigner répondre à ce dépôt. Or, je dois avouer que ça me surprend toujours à quel point un simple débat citoyen peut pousser une collectivité à se désunir à ce point et que tous les coups soient permis. Il a fallu envoyer aux députés les preuves écrites (extrait d'Info-Portage, extrait de résolution) pour démentir ces allégations et également réitérer aux députés que le Conseil, qui est composé de 7 personnes indépendantes, avait toujours cheminé dans le projet avec des résolutions à l'unanimité et avait la légitimité d'aller de l'avant avec le projet. On peut dire que le lien de confiance est maintenu.

Comme vous pouvez l'imaginer, la charge de travail en tant qu'élu est déjà colossale, mais je dois avouer qu'avec de tels agissements, il est encore plus difficile d'exercer son rôle efficacement et sereinement. J'ai toujours accepté la critique, j'accepte les discussions, j'accepte que des citoyens s'opposent à des projets, mais je m'attends à ce que cela se fasse de manière élégante, transparente et dans l'intérêt commun de la communauté. Si ce n'est pas le cas, je peux vous dire que tant que je serai aux commandes, je rétablirai les faits et je dénoncerai publiquement ce que l'on peut appeler des entorses à la démocratie. Et là-dessus, je fais un lien avec une autre menace de 2 citoyens qui ont mentionné aux députés qu'ils iraient rencontrer les fonctionnaires des ministères, nous octroyant les subventions, pour leur demander de ne pas en accorder à Notre-Dame-du-Portage. Je pense que les citoyens présents dans la salle seront en mesure d'apprécier jusqu'où peuvent aller les deux opposants !! On parle de subventions pour réduire le fardeau fiscal de l'ensemble des Portageois !!

L'éditorial est terminé...je vous laisse méditer là-dessus.

- Projet espace villégiature: Nous avons rencontré à nouveau nos députés et nous avons décidé de réappliquer sur le programme de la stratégie maritime – volet tourisme et du programme PIC150. Nous avons aussi obtenu l'appui de l'OTC de RDL, de l'ATR du BSL, de la ville de RDL, de la MRC de RDL pour la réalisation du projet. Nous entrevoyons un retour sur les demandes de subvention en octobre 2016.
- Arbre en péril au parc de l'Anse : nous avons fait des démarches auprès du comité ZIP qui est venu sur les lieux.
- Aménagement du parc des îles : les travaux de drainage ont débuté et la corvée communautaire est prévue le 11 juin prochain.

6. Information des Conseiller(ère)s

- Mme Emmanuelle Garnaud indique la tenue de l'assemblée annuelle de la Corporation portageoise de développement le jeudi 16 juin de 17 h à 19 h à la salle Gilles-Moreau.
- Mme Marie Diament présente brièvement la Fête nationale et invite tout le monde à y participer.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

7. Dépôt des états financiers de l'année 2015

ATTENDU QUE M. Louis Breton, directeur général, dépose le rapport de l'auditeur indépendant pour l'année financière 2015:

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit rapport, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à leur présentation intégrale lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE l'excédent se solde à 172 745 \$ pour l'année 2015 et qu'en date du 31 décembre 2015 la municipalité possédait des excédents non-affectés de 145 974 \$, des excédents affectés de 634 955 \$ ainsi qu'une somme de 133 913 \$ dans ses réserves financières et fonds réservés:

CONSIDÉRANT QUE M. Louis Breton, déposera le rapport financier 2015 au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

8. Retour de M. Gaston Lamarre et départ de M. Alexandre Potvin

M. Gaston Lamarre reviendra au sein de la municipalité le 27 juin prochain au poste d'inspecteur municipal, alors que M. Alexandre Potvin continuera jusqu'au 26 août à titre de responsable en urbanisme. Il est possible que le contrat de M. Alexandre Potvin soit prolongé, entre autres pour





PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2016

mener à terme le projet « Portageons notre milieu », mais cette décision se prendra le mercredi 15 juin prochain lors d'une réunion de travail du conseil municipal.

9. Remplacement de Mme Élodie Gagné

Mme Élodie Gagné adjointe administrative, quitte son poste le 10 juin. Elle sera remplacée au plus tôt le 4 juillet prochain. La personne remplaçante poursuivra, entre autres choses, les mêmes dossiers, soit la révision du plan de classement et l'alimentation des outils de communication (Info-Portage, site Internet, page Facebook).

Mme Emmanuelle Garnaud fera partie du comité de sélection pour l'embauche de la nouvelle personne à ce poste.

10. Expertise d'accompagnement en ressources humaines avec M. Maxime Chouinard, HDO

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite faire une expertise en ressources humaines pour les trois mandats suivants :

- Réalisation d'un diagnostic organisationnel avec définition de profil des postes;
- Mise en place d'outils de gestion adaptée à la réalité de la municipalité;
- Réalisation d'un « benchmark » salarial et des recommandations.

ATTENDU QUE cet exercice permettra de consolider la structure de l'organisation, d'assurer une meilleure planification et organisation des projets, de même que d'obtenir une analyse comparative fiable pour effectuer l'exercice de révision du règlement sur le traitement et les conditions de travail des employés municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-06-139

QUE le Conseil mandate M. Maxime Chouinard de chez HDO pour la réalisation de ces trois mandats jusqu'à concurrence d'un montant forfaitaire de 5 040 \$ + taxes.

11. Expertise d'accompagnement en comptabilité avec Mme Valérie Mailloux de la firme comptable Mallette

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de service forfaitaire pour des services de consultation comptable auprès de Mme Valérie Mailloux, Mallette, au tarif horaire de 116 \$ / heure pour une banque de 5 heures ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-06-140

QUE le Conseil mandate Mme Valérie Mailloux de chez Mallette pour ce service de consultation comptable jusqu'à concurrence d'un montant forfaitaire de 580 \$ + taxes.

12. Expertise d'accompagnement pour la révision de la gestion des taxes

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de service forfaitaire pour des services de consultation comptable auprès de Mme Valérie Mailloux, Mallette, au tarif horaire de 220 \$ / heure pour une banque de 6 heures ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-06-141

QUE le Conseil mandate Mme Annie Ladouceur par l'entremise de Mallette pour ce service de consultation en gestion de taxes jusqu'à concurrence d'un montant forfaitaire de 1 320 \$ + taxes.

13. Vente potentielle de terrain au 539, rue de la colline, propriété de M. Serge Doucet

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage possède l'immeuble désigné par le numéro 4 532 701 du cadastre du Québec et que le garage de l'immeuble du 539, rue de la Colline, désigné par le numéro 4 532 479 du cadastre du Québec, propriété de M. Serge Doucet, s'v trouve:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyée par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-06-142

QUE le Conseil mandate M. Louis Breton, directeur général, à faire effectuer une analyse des immeubles comparables et limitrophes afin de proposer la vente d'une parcelle de terrain au propriétaire actuel ou futur de l'immeuble du 539, rue de la Colline, désigné par le numéro 4 532 479 du cadastre du Québec avec les servitudes nécessaires.





PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2016

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

14. Assemblée annuelle de la Chambre de commerce (CC) – mercredi 22 juin 16h00 à l'Auberge de la pointe de Rivière-du-Loup

Avis aux intéressé(e)s, il y aura l'assemblée annuelle de la chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup le mercredi 22 juin 16 h à l'Auberge de la pointe de Rivière-du-Loup.

15. Coup de chapeau à nos communautés – 6 octobre à 18 h à la salle L'Horizon à St-Hubert et recommandation

ATTENDU QUE l'évènement festif « Coup de chapeau à nos communautés », organisé par la MRC de Rivière-du-Loup, rend hommage aux personnes dont l'implication fait la différence dans la vitalité de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE l'embarras du choix était au rendez-vous cette année pour désigner une personne dont l'implication fait la différence dans la vitalité de la communauté, mais que le Conseil a choisi Mme Pascale Brouillette pour son implication exemplaire :

- Présidente du conseil d'établissement de l'école primaire de Notre-Dame-du-Portage;
- Membre fondatrice de l'évènement de la Course du Portageur;
- Initiatrice du projet Défi Pierre Lavoie qui permettra la tenue de plusieurs activités hivernales avec les élèves des écoles primaires du secteur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-06-143

QUE le Conseil recommande la candidature de Mme Pascale Brouillette pour l'obtention de cette distinction.

16. Salon pour les aînés et les proches aidants le jeudi 29 septembre à la Maison de la culture de Rivière-du-Loup

Avis aux intéressé(e)s, il y aura le salon pour les aînés et les proches aidants le jeudi 29 septembre prochain à la Maison de la culture de Rivière-du-Loup.

17. Demande d'appui pour maintenir les analyses biomédicales actuelles au Centre hospitalier régional du Grand-Portage de Rivière-du-Loup.

ATTENDU que le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent (CISSS) analyse actuellement la possibilité de centraliser à un seul endroit, en l'occurrence Rimouski, les analyses biomédicales requises pour les soins à dispenser aux patients par les centres hospitaliers de la région;

ATTENDU que le transfert de ces analyses à Rimouski pourrait avoir pour effet d'occasionner des délais dans le début des traitements requis aux patients du Centre hospitalier régional du Grand-Portage (CHRGP) et sa clientèle externe;

ATTENDU qu'un tel projet se traduirait par une perte d'expertise au CHRGP et qu'il affaiblirait ainsi cet établissement comme pôle régional en matière de santé;

ATTENDU que ce projet occasionnerait une perte de services de proximité;

ATTENDU qu'une telle centralisation de ces analyses se traduirait à moyen terme par une perte potentielle de 35 emplois bien rémunérés au CHRGP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyée par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-06-144

QUE le Conseil exprime au CISS du Bas-Saint-Laurent son désaccord avec le projet de centralisation à un seul endroit des analyses biomédicales et lui demande de maintenir le statu quo, afin de maintenir l'ensemble des activités d'analyses biomédicales actuelles au Centre hospitalier régional du Grand-Portage du Rivière-du-Loup.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

18. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE Mme Hélène Roussel présente sommairement les dossiers étudiés par le CCU à l'assemblée afin que l'attention soit accordée aux décisions du Conseil.





PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2016

DEMANDE D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

518 rte du fleuve, retrait de la cheminée

ATTENDU QUE la demande consiste à retirer la cheminée parce que celle-ci est inutilisée et qu'elle est dégradée;

CONSIDÉRANT QUE la cheminée s'effrite et n'apporte donc aucun gain esthétique actuellement à la maison;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont l'intention de ne plus l'utiliser;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accepter le retrait de la cheminée à condition :

 Que le trou laissé par la cheminée soit comblé par du revêtement de même apparence au reste de la toiture de la maison.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par M. Claude Caron et résolu à la majorité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-06-145

QUE le Conseil accepte et maintient la recommandation du CCU sans modification.

531, rte du fleuve, enseigne de casse-croûte au presbytère

ATTENDU QUE la demande consiste à autoriser l'installation d'une enseigne commerciale extérieure à l'entrée de la cuisine du presbytère;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne est constituée de matériaux qui s'harmonisent;

CONSIDÉRANT QUE le design de l'enseigne fait preuve de sobriété;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter l'installation de l'enseigne.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par Mme Jacqueline Poirier et résolu à la majorité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-06-146

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.

557, côte de l'Église, changement de revêtement des murs extérieurs et de la toiture

ATTENDU QUE la demande consiste à changer le revêtement des murs extérieurs pour y mettre du lambris de bois « *MAIBEC* » bleu épinette et à changer le revêtement de la toiture de la maison par du bardeau d'asphalte et d'aluminium rouge;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement actuel est usé et qu'il nécessite un remplacement;

CONSIDÉRANT QUE le futur revêtement des murs s'harmonisera avec les moulures de couleur porcelaine, mais qu'il ne se sera pas harmonisé avec celui du cabanon;

CONSIDÉRANT QUE le bardeau d'asphalte rouge pour le toit de la maison sera le même que celui du cabanon:

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter le remplacement du revêtement des murs et de la toiture à condition que :

- Le revêtement des murs du cabanon soit teint de la même couleur que la maison;
- La cheminée de la maison soit recouverte s'il est possible de le faire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyé par Mme Jacqueline Poirier et résolu à la majorité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-06-147

QUE le Conseil accepte la demande et recommande au propriétaire de considérer l'harmonie des couleurs entre le cabanon et la maison de même que l'habillement de la cheminée.

560, rte du fleuve, transformation du bâtiment pour le rendre habitable

ATTENDU QUE la demande consiste à détruire tout le bâtiment, sauf le mur arrière, pour reconstruire une maison de structure solide et de style s'harmonisant avec le voisinage;

CONSIDÉRANT QUE l'apparence générale de la maison concorde avec le voisinage et que le projet a tenu compte des recommandations du CCU à l'égard d'un autre projet conçu sur le même terrain, il y a plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE les couleurs et les matériaux sont peu nombreux, sobres et qu'ils s'harmonisent tous;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter la transformation complète du bâtiment, à condition que :





PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2016

Les maximums soient retirés de la toiture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyé par M. Stéphane Fraser et résolu à la majorité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-06-148

QUE le Conseil accepte et maintienne la recommandation du CCU sans modification.

19. Espace villégiature - PIC 150 et Stratégie maritime et pétition

M. Louis Breton, directeur général, a déposé deux demandes de subvention pour le projet Espace villégiature : l'une dans le cadre du programme PIC 150 et l'autre dans le cadre du programme de la Stratégie Maritime – volet tourisme.

M. Louis Breton, directeur général, officialise par la présente le dépôt d'une pétition reçue de 10 signataires. La lecture de la pétition est faite à l'assemblée par M. Louis Breton, directeur général

M. Vincent More, maire, stipule que le Conseil répond à ces signataires en leur indiquant la poursuite des démarches en vue d'obtenir les subventions nécessaires pour mener à bien le projet Espace villégiature, qui est tout sauf un projet gigantesque et qui vise le développement et l'animation de l'espace piscine, quai et grève. Ce projet a le mérite d'être un faible engagement monétaire et de régler trois problématiques, soit la vétusté du bâtiment d'accueil de la piscine, offrir des toilettes publiques accessibles à l'année et à relocaliser l'espace culturel dans un lieu plus propice que le sous-sol de l'école.

20. Cas de démolition et de construction au 720, route du Fleuve, propriété de Mme Geneviève Lafrance et de M. Sébastien April

ATTENDU QUE Mme Geneviève Lafrance et M. Sébastien April ont entamé des travaux de construction d'une résidence principale sans avoir de permis au 720, route du Fleuve, 4 788 911 du cadastre du Québec:

ATTENDU QUE le cas constitue une infraction au règlement numéroté 90-05-126 et intitulé « Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction »:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par M. Claude Caron et résolu à la majorité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-06-149

QUE le Conseil :

- Mandate Moreau avocats inc afin d'entreprendre des procédures légales en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme dans le dossier du 720, route du Fleuve, propriété de Mme Geneviève Lafrance et de M. Sébastien April;
- Autorise M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer tout document donnant suite à la présente résolution.

21. Avis de motion pour adopter un règlement sur la démolition

ATTENDU QU'un avis de motion est donné par M. Stéphane Fraser pour l'adoption ultérieure d'un règlement régissant les demandes de démolition, avec des critères, des amendes et pénalités significatives.

22. Avis de motion pour modifier le règlement de zonage afin d'y permettre de l'affichage municipal

ATTENDU QU'un avis de motion est donné par Mme Emmanuelle Garnaud pour l'adoption ultérieure d'un règlement modifiant le règlement de zonage afin d'y permettre de l'affichage municipal distinct des autres types d'affichage autorisés.

23. Portageons notre milieu - Programme particulier en urbanisme (PPU)

La démarche « Portageons notre milieu » suit son cours. Les deux dernières rencontres publiques sur l'identification des orientations et du potentiel quant à l'aménagement et au développement du territoire ont eu lieu le 28 mai et le 31 mai dernier. Il y a eu un total d'environ 35 personnes lors de ses deux rencontres, dont quelques-unes ont nouvellement pris la démarche en cours de route.

La prochaine rencontre publique sera le 14 juillet prochain. Elle permettra un retour sur toute la démarche « Portageons notre milieu ». Entre temps, la Municipalité a l'intention de préciser certains éléments de l'ensemble de la démarche à l'aide d'un sondage qu'elle vous fera parvenir





PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2016

par le site Internet et la page Facebook (en version numérique), ou bien par un publipostage (version papier). Les données ainsi recueillies serviront à la prochaine rencontre publique sur la validation de la démarche.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

24. Soirée d'information et d'inscription concernant la programmation estivale

Une soirée d'information et d'inscription a eu lieu le 26 mai dernier. Les animateurs du Camp de jour, les sauveteurs de la piscine et les responsables des services étaient présents. En nouveauté, les encaissements des paiements se faisaient sur place! Plus de 70 inscriptions se sont complétées lors de cette soirée.

25. Prochaine programmation automnale déjà en élaboration - commentaires et suggestions

La prochaine programmation de loisirs sera publiée vers la fin du mois d'août et le travail de planification commence déjà. La population est invitée à faire parvenir leurs commentaires et suggestions à Mme Marie-Anne Caron, coordonnatrice en loisirs.

26. Embauche de M. Philippe Noël, sauveteur à la piscine municipale

ATTENDU QUE M. Philippe Noël a déjà été sauveteur-moniteur à la piscine, qu'il connait bien ce service et qu'il a la capacité d'occuper ce poste;

CONSIDÉRANT QUE M. Philippe Noël a fait part de sa motivation et de son intérêt à occuper ce poste encore une fois cette année;

CONSIDÉRANT QUE M. Philippe Noël a obtenu une évaluation appropriée en 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyé par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-06-150

QUE le Conseil nomme M. Philippe Noël au poste de sauveteur-moniteur, puis mandate M. Louis Breton, directeur général, et Mme Marie-Anne Caron, coordonnatrice en loisir, à signer le contrat de travail avec M. Philippe Noël en ces termes.

27. Embauche de Mme Joanie Cormier-Samson, stagiaire en loisir

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite établir des liens plus étroits avec les institutions scolaires de la région afin d'accueillir des stagiaires à l'occasion, selon les besoins de la Municipalité:

CONSIDÉRANT QUE Mme Joanie Cormier-Samson a fait part de sa motivation et de son intérêt à effectuer un stage en loisirs à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité aurait un besoin récurrent en loisirs et qu'un stage lors de la saison hivernale est tout approprié pour les deux parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyé par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-06-151

QUE le Conseil nomme Mme Joanie Cormier-Samson comme stagiaire non rémunéré en loisirs, puis mandate M. Louis Breton, directeur général, et Mme Marie-Anne Caron, coordonnatrice en loisir, à signer le contrat de travail avec Mme Joanie Cormier-Samson en ces termes.

VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU, SÉCURITÉ CIVILE

28. Signalisation routière – limite de vitesse et panneaux pour le partage de la route du Fleuve

La Municipalité a été interpellée par des citoyen(ne)s afin de revoir les limites de vitesse sur certaines rues et d'analyser la possibilité de faire certaines interventions, entre autres de dimimuer la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble du secteur des Îles, afin de ralentir la circulation. C'est un dossier que la Municipalité souhaite mener à bien en analysant l'ensemble de son territoire, car d'autres correctifs sont certainement souhaitables, comme la révision de la vitesse sur la côte de la Mer.

Une personne engagée dans la sensibilisation pour le partage de la route a interpellé la municipalité afin qu'elle se dote de panneaux de sensibilisation appropriée quant au partage de la route entre les véhicules et les autres usagers. Or, le Conseil est favorable à ce que la Municipalité se





PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2016

dote de deux de ces panneaux pour les installer aux entrées de la route du Fleuve, soit près du parc des Grèves et du parc de l'Anse.

PARTICIPATIONS, DONS ET CONTRIBUTIONS

29. Demande de financement de la Corporation portageoise de développement pour la réalisation d'un site Internet touristique

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de financement de la Corporation portageoise de développement pour la réalisation d'un site Internet à saveur touristique sur la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, à l'exemple du site Internet touristique de l'Isle-Verte (Notre-Dame-des-sept-Douleurs);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est en faveur de la réalisation d'un site Internet à saveur touristique pour contribuer à la promotion et au développement du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier appuyée par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-06-152

QUE le Conseil accorde un premier montant de 2 500 \$ en 2016 et un second montant de 2 500 \$ en 2017 à la Corporation portageoise de développement pour réaliser ce projet.

30. Demande de commandite de M. Yannick Michaud pour son développement dans le baseball

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de commandite de M. Yannick Michaud pour son développement dans le baseball;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que le Conseil désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyée par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-06-153

QUE le Conseil accorde un montant de 100 \$ à M. Yannick Michaud à cet égard.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET AUTORISATION DES DÉBOURSÉS

31. Dépôt des deux états financiers comparatifs - mai 2016

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs sont déposés aux membres du Conseil, conformément au Code municipal du Québec (CMQ, c C-27.1, Art. 176.4).

32. Liste des déboursés autorisés par le Conseil ou effectués par délégation - mai 2016

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois, puis qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyé par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-06-154

QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 167 848,47 \$.

PÉRIODE DE QUESTION / RÉPONSE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

33. Période de question / réponse facultative

Des citoyen(ne)s adressent leurs questions au Conseil. Le Conseil répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

Projet Espace villégiature – Mme Francine Pelletier demande des précisions concernant la pétition. M. Vincent More lui réitère donc que la Municipalité a officiellement pris acte





PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2016

de la pétition et que cette seconde pétition signée par 10 personnes ne peut être interprétée comme étant une pétition prenant appui sur la première pétition signée par 219 personnes. De plus, selon les échos que le Conseil reçoit depuis la dernière séance d'information publique sur le projet, la levée des boucliers ne serait pas généralisée.

Dans le même ordre d'idée, M. Glenn Williams stipule qu'il n'est non seulement du devoir de la Municipalité de faire un référendum avant même de boucler son plan de financement, mais qu'elle en a l'obligation légale. Or, suite à une vérification momentanée avec notre aviseur juridique, il est important d'indiquer qu'il n'y a rien de plus <u>faux</u> que cette allégation. C'est seulement lors de l'adoption d'un règlement d'emprunt pour financer un projet que la Municipalité pourrait être tenue d'organiser un référendum en la matière. De plus, il est tout aussi important de mentionner que le Conseil a bel et bien fait ses devoirs de représentation politique en organisant plusieurs séances d'information publique et qu'il est satisfait de sa lecture actuelle sur l'acceptabilité sociale du projet. Or, il est certain qu'aucun projet ne peut faire l'unanimité et le Conseil reconnait qu'il y a encore plusieurs personnes qui ont une opinion différente sur le projet, mais que la dernière séance d'information publique a permis d'éclaircir et de préciser les véritables intentions du Conseil et que plusieurs contestataires ont changé leur opinion depuis.

Autrement Mme Catherine Vancoppenalle tient à mentionner, quant à elle, que la majorité silencieuse est pour la réalisation du projet, qu'il s'agit d'un projet extraordinaire pour les services qu'il apportera à la communauté. Elle entend donc mener une pétition en faveur du projet.

M. Colbert Lebel tient à indiquer, quant à lui, que l'acceptation du projet doit se faire dans son intégralité, c'est-à-dire avec l'érection d'un stationnement. Sinon, il met fortement en doute l'utilisation annuelle du lieu. Il prend aussi acte qu'il y a le projet « passage obligé » de Patrimoine et Culture du Portage dans la sacristie.

- Site Internet Mme Francine Pelletier s'interroge sur le projet du site Internet touristique, quelle est l'envergure du projet et qui en est responsable? C'est un projet de l'ordre de 11 725 \$ qui sera vraisemblablement opéré par l'entreprise Tac Tic Design et piloté par Mme Suzette de Rome, chargée de projet pour la Corporation portageoise de développement.
- Accotement sur la route du Fleuve M. Gilles Boucher mentionne que les accotements de certains secteurs sur la route du Fleuve ne sont pas bien entretenus et cela nuit à la sécurité des usagers, piétons et cyclistes. M. Vincent More l'invite à faire parvenir ces recommandations précises à la Municipalité.

34. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Mme Hélène Roussel, l'assemblée est levée à 20h45.	
Vincent More	Louis Breton
Maire	Directeur général / Secrétaire-trésorier